

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE LAVARDAC

Enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Par arrêté n° AR-2018-152 du 03/10/2018, le Président d'Albret Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lavardac.

Monsieur Patrice DUFAU, Vice-président à l'urbanisme d'Albret Communauté, est la personne responsable du projet, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Lavardac éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, Monsieur le Président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné Mme Christine DOYEN, fonctionnaire territorial, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Lavardac du 23 novembre 2018 au 22 décembre 2018 inclus, soit pendant 30 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Lavardac les :

Vendredi 23 novembre 2018 de 9h à 12h

Vendredi 30 novembre 2018 de 9h à 12h

Vendredi 21 décembre 2018 de 9h à 11h

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site www.albretcommunaute.fr et en mairie de Lavardac aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie,
- par courrier à l'attention de Madame Christine DOYEN, commissaire enquêteur, Mairie 53 avenue du Général De Gaulle 47230 LAVARDAC
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante enquete-publique-980@registre-dematerialise.fr

Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- Le projet de modification du PLU complété par les dossiers de cas par cas ; CDPENAF et dérogation au SCOT
- Les avis émis sur le projet

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, au service urbanisme, sur le site de la Communauté de communes et à la préfecture de Lot-et-Garonne pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.